

Accidents de transport

cause des restrictions et de l'absence d'aide régionale. Nous ne pensons pas que le gouvernement sera capable d'avoir un bureau indépendant ni de tenir sa soi-disant promesse en matière de sécurité.

M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni): Madame la Présidente, je ne comptais pas participer à ce débat. Je pensais laisser aux autres membres de notre caucus qui sont plus compétents et plus expérimentés dans les questions de sécurité, le soin d'en parler. Il ne fait aucun doute que mes collègues ont fait preuve d'une grande compétence. Ce n'est que lorsque le député de Victoria (M. Brewin) et d'autres députés ont parlé de passages du projet de loi portant sur le pouvoir du président du bureau de lancer une enquête publique, si le ministre ne le fait pas dans le cadre de la loi sur les enquêtes, que j'ai décidé de participer.

Lorsque le député de Victoria m'a signalé que le projet de loi s'applique également aux catastrophes maritimes, je me suis senti obligé d'aborder plusieurs questions se rattachant aux passages du projet de loi que je juge importants.

• (1710)

Nous, les députés de l'opposition dont les circonscriptions ont été touchées par les récents déversements de pétrole sur la côte ouest, avons beaucoup de difficulté à persuader le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et les autres ministres concernés d'ouvrir une enquête publique sur tous les aspects du déversement de pétrole qui s'est produit sur la côte ouest entre décembre 1988 et janvier 1989. Nous avons désespérément besoin d'une enquête publique sur un incident maritime au large de la côte ouest qui a causé des dommages énormes à l'environnement et qui a eu des conséquences néfastes pour mes électeurs dans l'industrie de la pêche et de l'aquaculture ainsi que dans l'industrie touristique, conséquences qui continueront de se faire sentir pendant un certain temps encore.

Cet article du projet de loi C-2 nous donne l'occasion, lorsque le ministre ne semble pas vouloir ouvrir une enquête publique, de demander au président de ce bureau d'examiner la possibilité d'ouvrir une enquête publique afin d'assurer l'entière participation du public aux enquêtes sur les accidents maritimes et sur les dommages qui en résultent.

Je ne sais pas pourquoi le ministre de l'Environnement est si peu disposé à ouvrir une enquête publique sur le déversement de pétrole sur la côte ouest ou pourquoi il a si peur de le faire. Il sait, comme la plupart des habitants de la côte ouest et la plupart des députés, qu'un examen ministériel interne n'est pas suffisant pour déterminer les problèmes liés à ce déversement de pétrole et les causes de l'accident maritime à l'origine de la nappe de pétrole qui a franchi les limites internationales et qui a pollué les eaux canadiennes et les plages de l'île de Vancouver.

Une enquête ministérielle interne ne permet pas de déterminer toutes les causes de cet accident ni de savoir si les mesures prises étaient bonnes. C'est le ministère qui examine les mesures qu'il a prises lui-même. Je n'ai pas à rappeler combien les gens de la côte ouest de l'île de Vancouver sont inquiets. Ils craignent qu'on cherche à étouffer cette affaire, qu'on ne prenne pas les mesures nécessaires et qu'on évite de pointer du doigt les responsables au bout du compte. Bref, nous n'aurons rien appris car nous ne saurons que faire en cas de déversement ni comment réagir à l'avenir.

Je suis content de la disposition du projet de loi C-2 qui permet au président du bureau d'ouvrir une enquête au besoin ou lorsque le ministre a négligé de le faire dans le cadre de la Loi sur les enquêtes. Quand je songe aux avantages que présente une enquête publique dans de tels cas, je ne comprends pas pourquoi le ministre de l'Environnement a si peur d'en prendre l'initiative. C'est incompréhensible. Nous avons été chanceux d'avoir des bénévoles qui se sont présentés les premiers sur les lieux du sinistre lorsque le pétrole a atteint la côte ouest de l'île de Vancouver. Ces gens ne participent pas à l'étude que fait actuellement le ministère, mais ils auraient pourtant de précieux renseignements à communiquer au ministre de l'Environnement et au ministre des Transports (M. Bouchard) sur la façon de combattre les déversements à l'avenir. Ces bénévoles ont été exclus de l'étude ministérielle, mais on aurait dû pourtant leur demander de participer à une enquête publique en bonne et due forme sur l'accident qui a pollué la côte ouest entre décembre 1988 et janvier 1989. J'ai du mal à comprendre pourquoi le ministre n'ordonne pas la tenue d'une enquête publique complète sur cet accident.

Premièrement, il ne tient pas compte de la précieuse contribution des bénévoles; ils ont fait beaucoup de travail et ils méritent des félicitations. Arrivés les premiers sur la scène, ils ont pu éviter des problèmes qui se